

Le Crédit suisse augmente son capital social autre aspect de la réalité nationale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1968)

Heft 89

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La réalité sociale (suite)

Industrie du bois	
Salaires horaires moyens (octobre 1967)	en cts
Ouvriers qualifiés	613
Ouvriers semi-qualifiés	540
Ouvriers non qualifiés	485
Ouvrières	377
Jeunes ouvriers	368
Jeunes ouvrières	309

Il n'est jamais inutile, lecteurs, de vous poser la question : comment vivriez-vous et comment raisonnez-vous si ces salaires étaient les vôtres ?

Et voici sur quelles bases se déroulent les pourparlers pour le renouvellement de la convention collective dans l'industrie du vêtement (confection et lingerie) à laquelle sont assujettis 40 000 travailleurs, pour les deux tiers des étrangers.

« Les employeurs se sont tout au plus déclarés disposés à majorer les salaires contractuels minimaux de 20 centimes l'heure dès le 1er janvier 1968. A ce moment, ces mini-salaires s'inscrivaient entre 3.69 et 4.34 fr. pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés et entre 3.69 et 3.82 fr. pour les auxiliaires masculins. Dans les grandes villes, ils étaient complétés par des suppléments de 10 à 25 centimes. Les salaires minimaux des ouvrières qualifiées et semi-qualifiées variaient entre 2.62 et 3.12 francs et ceux des auxiliaires entre 2.62 et 2.67 fr.; ils bénéficiaient de suppléments de 5 à 20 centimes dans les localités de plus de 10 000 habitants. Au Tessin, tous les salaires étaient inférieurs de 5 centimes.

En outre, les employeurs ont proposé un renouvellement de la convention pour cinq ans, mais sans réglementation contractuelle des allocations pour enfants et des vacances. Ils ont repoussé les « exigences » syndicales visant à porter le nombre des jours fériés payés de six à huit et les prestations de l'assurance maladie de 60 à 80 % du gain. Les syndicats ont considéré ces concessions comme inacceptables... »

Aujourd'hui, l'accord n'est pas réalisé. Il a été mis fin à la convention collective qui était en vigueur depuis plus de vingt ans.

M. Reverdin et la Grèce (suite)

duel, ne prennent pas position, pourquoi M. Reverdin intervient-il pour prononcer un discours léniant, pour expliquer, au nom de sa science grecque, les colons méditerranéens à l'Europe ? Pourquoi disserte-t-il, quand la consigne officielle est à l'abstention ?

Et enfin, que signifie cette prudence helvétique ? L'Europe de Strasbourg se définit en fonction de règles communes. Etre membre signifie non seulement qu'on s'engage à jouer le jeu, mais qu'on exige que les autres en fassent autant. L'Europe n'est pas géographique seulement, elle repose encore sur le respect des libertés fondamentales de l'homme. La passivité suisse dans la défense de la règle commune prouve que sa solidarité européenne passe après le risque de déplaire, même officieusement.

Que de sagesse, que de prudence ! Les délégués suisses s'abstiennent, et M. Reverdin déplore, explique, tempère et nuance jusqu'à la compréhension.

P.S. Par lettre du 18 février 1968, adressée à M. Spühler, le président du comité suisse pour le rétablissement de la démocratie en Grèce, le professeur Gerold Walser, demande pourquoi à Strasbourg seule une voix conciliante à l'égard de la dictature grecque s'est exprimée du côté suisse; si ce point de vue est officiel; si cette prise de position n'est que l'avis personnel de M. Reverdin et quelles possibilités existent de faire connaître les opinions fort différentes d'autres parlementaires suisses.

Le Crédit suisse augmente son capital social autre aspect de la réalité nationale

Après la Société de Banque suisse, le Crédit suisse augmente son capital social. Nous avons souvent décrit ce genre d'opération, en soulignant le gain, par plus-value de la fortune, offert aux anciens actionnaires. Nos affirmations furent quelquefois contestées, il vaut donc la peine à cette occasion d'en vérifier l'exactitude.

Lorsque la Société de Banque suisse, cet automne, décida de faire passer de 270 millions à 300 millions son capital-actions, l'action était cotée à 2250 francs environ; tout détenteur de neuf actions anciennes pouvait en souscrire une nouvelle au prix de 1000 fr.; il réalisait en conséquence un bénéfice de 1250 fr. pour autant que, au lendemain de l'augmentation du capital social, l'ensemble des actions soit coté au même cours de 2250 francs. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'action S.B.S. est cotée 2420 francs. L'ancien niveau a non seulement été rattrapé, mais dépassé. Certes de nombreux facteurs influencent la tenue de la bourse : le loyer de l'argent, les dividendes offerts, les variations de l'ensemble des valeurs mobilières, la situation économique internationale, etc.

Cette conjoncture explique dans le cas particulier la rapide progression de l'action S.B.S. au-dessus de son cours ancien; mais il est permis de dire qu'elle aurait de toute façon rejoint son niveau d'automne. Le bénéfice des anciens actionnaires est bien réel.

Qu'offre donc le Crédit suisse ? Il met en souscrip-

tion 60 000 actions nouvelles. Valeur nominale : 500 fr., prix de souscription 1000 fr. L'agio assure 30 millions de réserve à la banque. Quant aux actionnaires, ils réalisent un bénéfice global (cours actuel de l'action, 3000 fr., action nouvelle offerte à 1000 fr.) de 120 millions, dont quelque 4,5 millions sont réservés à des institutions de prévoyance. Soulignons une fois de plus que ce geste est un premier pas, mais que la disproportion demeure énorme entre ce qui est offert au capital (57 778 actions nouvelles) et au travail (2222 actions).

Il y a quelque temps, un secrétaire yverdonnois de la F.O.B.B. exaltait en termes lyriques son travail en faisant remarquer que les salaires des plâtriers avaient passé de 1 fr. 60 en 1940 à 6 fr. Ça ne fait jamais, d'ailleurs, pour 200 heures que 1200 fr. par mois. Dans son élan, il ajouta : « aucune banque au monde n'offre de pareil dividende à sa clientèle ».

C'était naïf, mais la presse bourgeoise feignit de prendre au sérieux cette formule. On la monta en épingle à l'assemblée de l'Union suisse des paysans, la « Feuille d'Avis » en fit une affichette du soir, dans la « Gazette de Lausanne », M. Duplain revint encore à fin février sur le sujet.

Une question : Combien de temps faut-il aux ouvriers du bâtiment pour épargner une augmentation de fortune de 120 millions, que les actionnaires du Crédit suisse s'offrent en un jour, sans travail, et sans que cette plus-value soit considérée comme un gain soumis à l'impôt ?

A propos d'une réédition du « Con d'Irène »

Le « Con d'Irène », est une des œuvres maîtresses d'Aragon : une des plus significatives, une des plus belles. Un éditeur parisien vient de tenter de faire sortir de la clandestinité cette œuvre essentielle, souvent rééditée, mais toujours sous le manteau. La tentative a échoué, l'édition a été saisie, les plombs ont été séquestrés, « Irène » restera sur le second rayon. Ce fait divers de l'édition a inspiré de nombreux commentaires à la presse française, plus soucieuse de suggérer qu'Aragon pourrait être l'auteur de ce livre interdit que de faire connaître l'originalité exceptionnelle de cet ouvrage. La paternité du texte ne fait aucun doute pour une raison simple que l'on n'a pas rappelée : l'édition originale fut publiée sous le manteau, mais avec nom d'auteur. L'œuvre ayant été signée, il est légitime d'en parler ouvertement.

En fait, en dépit du titre, qui, en de nombreuses pages, tient ses promesses en des descriptions sans voile, mais aussi en d'admirables images,

« Sous le satin griffé de l'aurore, la couleur de l'été quand on ferme les yeux »,

« Irène » n'est pas un livre érotique comme l'histoire d'O ou les érotiques d'Apollinaire.

L'érotisme y est nié autant que magnifié, nié par des descriptions sordides et contesté pour ses limites; le style est parfois superbe, ample, littéraire, consciemment littéraire, passant de la spontanéité créatrice au jeu; les insultes y sont nombreuses, violentes, lyriques; et au milieu de ces ruptures de ton l'on découvre des confidences très personnelles.

« ... oh non, les mots n'expriment pas plus l'amour que la mort de l'amour. »

L'érotisme n'est donc qu'une des composantes, d'ailleurs admirable, d'« Irène ». Aragon dans ce texte se livre et se dérobe, selon ce « Mouvement perpétuel » qu'il poursuit depuis 1920. Mais le jeu, pour des raisons privées et publiques, devient plus angoissant et moins libre. Aragon ne peut ignorer, en 1928, que la révolte littéraire est snobée et que le public d'« Irène » est celui qu'appelle son titre.

« Tout ceci finira par faire une histoire pour la crème, le surfon, le gratin, le copurchic des cons. C'est une

manie de tout arranger en histoire. A votre gré, si vous avez preneur ».

L'originalité d'« Irène » n'est donc pas dans les pages érotiques, mais dans la prise de conscience d'une impasse de la révolte littéraire.

Cette œuvre est capitale. Mais elle fut méconnue très tôt. Le groupe surréaliste ne la revendiqua guère. Breton était un esprit libre, mais son goût de la pureté et de l'expression directe devait le pousser à dédaigner ce mélange de jeu et de sérieux, de révolte et de piouettes. Dès que communiste, Aragon effaça son passé. Enfin les amateurs de littérature spéciale se méprenaient sur la signification du texte.

L'auteur de cette note, il s'excuse de se citer lui-même, a tenté dans une étude sur Aragon d'en montrer l'importance. Garaudy, calotin de l'orthodoxie communiste, dévolu au rôle de « chien de garde » (quand il n'est pas confiné dans l'emploi de dialoguiste « marxiste » officiel avec les chrétiens) prétendit qu'aborder ce sujet, c'était projeter sur l'œuvre d'Aragon ses propres obsessions. Voilà qui nous conforte.

Cette œuvre, le « Con d'Irène », a trouvé en 1968 la valeur protestataire à laquelle Aragon ne pouvait et n'osait songer en 1928. Elle offusque la censure; c'est dans l'ordre; la censure ne sait pas lire; elle s'achoppe encore au mot à mot, au sens littéral; le temps n'est pas encore venu où l'on comprendra clairement la portée du texte, qu'on éditera alors au même titre que « Les Fleurs du Mal ». Mais elle offusque l'officialité du Parti communiste, ses « moralistes » et ses propres censeurs.

La charge protestataire du texte est donc intacte. Et il est significatif de remarquer que la presse parisienne, toujours snobinarde, n'a voulu être sensible qu'à la censure officielle et non à l'autocensure de la critique et des biographes communistes.

Il y aura de quoi récrire l'histoire littéraire contemporaine, un jour, quand Irène, aujourd'hui voilée comme les virilités des nus de la Chapelle Sixtine, sera redevenue « Le Con d'Irène ».

A. G.